



COMMUNIQUE DE PRESSE

La CLEF dénonce toute reconnaissance éventuelle d'un statut d'"accompagnant sexuel" et soutient la position de « Femmes pour le dire, Femmes pour agir », association de femmes handicapées, membre de notre Coordination. Cette prise de position s'inscrit dans notre démarche abolitionniste de la prostitution.

La société prend enfin conscience de la sexualité et de la vie affective des personnes handicapées et nous nous en réjouissons.

Mais la notion d'« aidants sexuels » est une mauvaise réponse à un vrai problème : celui des personnes lourdement handicapées qui veulent vivre leur sexualité d'hommes et de femmes dans l'authenticité, et la dignité et pouvoir créer une relation amoureuse. Poser comme principe qu'il y a une sexualité *spécifique* des personnes handicapées qui réclame une réponse *spécifique* est une erreur et conduit – une fois de plus – à la ghettoïsation du handicap.

Le raisonnement selon lequel, « puisque ça se fait ailleurs, ça doit se faire chez nous » est un faux syllogisme.

Le recours à des « aidants sexuels » formés et rémunérés pose fondamentalement la question de la prostitution comme réponse à de soi-disant « besoins ». On sait que la demande est essentiellement masculine et que la réponse serait essentiellement féminine. Mais même s'il s'agit d'aidants masculins, le problème demeure : celui de la marchandisation du corps, de la femme ou de l'homme. Il ne peut justifier un « ajustement » des lois sur le proxénétisme, alors que la France est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes et le trafic des êtres humains.

Ce qui manque ici, c'est une réflexion approfondie sur ce qu'est la sexualité humaine dont fait partie la sexualité des personnes lourdement handicapées, différente seulement dans ses modes de réalisation ou d'expression, ainsi qu'une recherche intelligente et ouverte sur l'accessibilité des personnes lourdement handicapées à une sexualité épanouie.

En aucun cas la prostitution, quel que soit son habillage, ne peut constituer une réponse. La réponse n'est pas plus dans l'enfermement des personnes handicapées dans l'attente d'une « prestation » supplémentaire, mais dans l'ouverture de l'environnement en termes de réelle accessibilité, pour permettre la multiplication des opportunités de rencontres, comme par exemple les lieux de loisirs.

Ce questionnement interpelle toute la société sur la sexualité : comment préparer les enfants et les jeunes à des relations sexuelles dans le respect de leur propre corps et de celui de l'autre, à les informer des différences, quelle est la place de la sexualité dans une société de consommation et d'urgence, l'équilibre à assurer entre liberté individuelle et contraintes sociales ?

Maudy Piot, présidente de FDFFA